

Courriel aux candidats aux municipales au sujet des nuisances sonores de véhicules motorisés :

Madame (Monsieur),

La population de (nom de la ville ou du village), comme celle de très nombreuses communes françaises, subit quotidiennement les nuisances sonores causées délibérément par des conducteurs de véhicules motorisés, principalement motos et scooters mais aussi certaines voitures, souvent au moyen d'échappements modifiés afin de faire le plus de bruit possible.

Cette délinquance prive les citoyens de leur droit à la tranquillité et intimide les autres usagers de la route.

Certains soirs concentrent une très forte fréquence de ces comportements antisociaux et délictueux, par exemple le vendredi soir à (nom de la ville) sur et aux abords des boulevards (ou rue ou avenue, nom) et (nom de la voie). Dans les cas les plus extrêmes, ces comportements font partie de rodéos urbains, dont les événements récents (comme à Evian-les-Bains le 10 mai 2025) nous ont rappelés qu'ils peuvent être meurtriers.

Face au sentiment d'impunité qui encourage ces comportements, quelle sera votre réponse si vous êtes élu maire?

Comme vous le savez l'article R318-3 du code de la route dispose que :

'Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains.'

Combien de procès verbaux ont été dressés sur la base de cet article, combien d'amendes ont elles été mises, et combien de véhicules ont-ils été immobilisés, mis en fourrière, retirés de la circulation ou livrés à la destruction (article L325-1 du code de la route), depuis 2020?

De plus, selon l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales:

'La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle a notamment le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique, telles que les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique.'

Ferez vous de l'application de ces lois une priorité de votre action si vous êtes élu(e) ? Quels moyens mettrez vous en oeuvre afin de faire cesser ces nuisances et leurs dangers associés, et pour faire condamner leurs auteurs de la manière la plus dissuasive?

Nous (si la lettre est signée par un couple par exemple) vous prions de recevoir,
Madame (Monsieur), nos salutations distinguées.

Prénom Nom, membre de l'association Ras Le Scoot.